



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 08 FEV. 2023
N°2023- 006

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-cinq janvier à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Signature d'une convention de servitude, à titre gratuit, avec GRDF au profit de la Société Coriance, sur deux parcelles AE 268 sise au 103, boulevard de Stalingrad et AE 121 sise au 26, chemin de la Planchette appartenant à la Commune de Champigny-sur-Marne permettant le passage du réseau gaz à la chaufferie de la future centrale de Géothermie

Rapporteur : Mme SAUSSEREAU

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M.FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO)

Secrétaire de séance : Mme NGANDE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 45

Nombre de procurations : 4

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Services Financiers
Service des Affaires Domaniales
Séance du conseil municipal du 25 janvier 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marché aux comestibles - Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance du 18 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics -Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacement -Sécurité – ASVP émis lors de sa séance du 16 janvier 2023 ;

Considérant ce qui suit :

La ville de Champigny-sur-Marne est propriétaire de deux parcelles référencées AE 268 sise au 103, boulevard de Stalingrad et AE 121 sise au 26, chemin de la Planchette à Champigny-sur-Marne, relevant du domaine privé communal. La superficie de deux parcelles est de 28 809m².

Pour la réalisation des travaux de géothermie de l'E.P.C.G., dont l'instauration d'un second réseau de 9 kilomètres, la Commune a décidé, par convention de servitude annexée à la présente, d'autoriser la société G.R.D.F au profit de la société Coriance, d'effectuer les travaux de gaz pour l'alimentation de la future centrale de géothermie de Champigny-sur-Marne.

La convention de servitude aux deux sociétés sera à titre gratuit.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'autoriser l'occupation des parcelles AE 268 sise au 103, boulevard de Stalingrad et AE 121 sise au 26, chemin de la Planchette à Champigny-sur-Marne, au profit des sociétés G.R.D.F et Coriance.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** les termes de la convention de servitude à titre gratuit du domaine privé communal entre la Commune et la société G.R.D.F au profit de la société Coriance.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document, tant administratif que financier en exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

 **Monsieur Laurent JEANNE**
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France